

# **ACHATS RESPONSABLES**

**Engagement et directives pour 2010-2011**

Nyon, le 13 septembre 2010

## **I. Engagement pour des achats publics responsables**

---

Parvenir à un développement durable correspond à trouver un équilibre à long terme entre une économie saine et efficiente, une société équitable et solidaire, un environnement respecté.

Pour atteindre cet objectif chaque activité compte, y compris les achats des collectivités publiques.

La Municipalité s'engage donc pour que les produits achetés par la Ville respectent les principes du développement durable, c'est-à-dire :

- qu'ils sont rationnels et qu'ils participent au développement économique, en particulier local, à l'amélioration de la qualité et à l'optimisation des coûts ;
- qu'ils sont produits dans le respect de l'être humain;
- qu'ils tiennent compte des exigences de la protection de l'environnement.

En adoptant la présente directive, qui se fonde sur le *Guide pour des achats professionnels responsables* des cantons de Vaud et Genève ([www.achats-responsables.ch](http://www.achats-responsables.ch)), la Municipalité effectue un premier pas pour formaliser les procédures d'achats effectuées par les services, et y intégrer de manière systématique les préoccupations économiques, environnementales et sociales. De ce premier pas découlera un processus d'amélioration continu.

Cet engagement contribuera à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de la Municipalité et renforcera l'exemplarité de l'administration communale.

## **2. Champs d'application**

---

La présente directive couvre les achats de fournitures courantes effectués par l'administration communale, c'est-à-dire le papier et les fournitures de bureau, le matériel électronique, le mobilier, les produits de nettoyage, les vêtements, les véhicules, les produits alimentaires.

Suite à une phase test d'une année, et en fonction de l'expérience acquise, elle pourrait être élargie à d'autres produits ou d'autres marchés.

## **3. Directives**

---

### **3.1 Procédure**

Lorsque les achats dépassent le seuil de CHF 100'000.- les règles des procédures de marchés publics sur invitation ou ouvertes s'appliquent strictement. Lorsque les achats sont en-dessous de ce seuil les procédures peuvent être plus souples mais elles doivent tout de même s'inspirer des règles de mise en concurrence valant pour l'ensemble des marchés publics.

En particulier pour tout achat ou groupe d'achats de plus de CHF 20'000.- :

- Faire un appel d'offres pour obtenir au moins deux offres, idéalement trois, sauf cas particuliers (produits très spécifiques, compatibilité avec du matériel en place, absence de concurrence, ...). Il est recommandé de demander plusieurs offres également pour des achats de moindre importance.
- Refaire un appel d'offres au moins tous les deux ans pour les commandes répétitives, par exemple le papier ou les produits d'entretien.
- Evaluer les offres selon une méthode systématique et transparente (critères, pondération, documentation).
- Evaluer les offres en fonction :
  - du meilleur rapport qualité/prix ;
  - de l'engagement social (maximum 10%) et environnemental (maximum 5%) du fournisseur.

### **3.2 Dimension économique**

- Avant tout achat, réaliser une analyse des besoins à l'aide des questions suivantes :
  - A quel besoin répond l'achat ?
  - Peut-il être satisfait d'une autre manière ?
  - Les spécifications du produit sont-elles adaptées au besoin ?
  - La solution prévue pourra-t-elle s'adapter à une éventuelle évolution du besoin ?
  - La quantité commandée correspond-elle réellement au besoin ?
  - Est-il possible d'emprunter ou de louer ce matériel à une autre entité, interne ou externe ?
- Optimiser les procédures et critères d'achat pour bénéficier de conditions plus avantageuses : harmoniser les articles standards utilisés par les services (véhicules, vêtements, économat, mobilier), grouper les commandes sur l'année ou pour plusieurs services.
- Favoriser les articles de qualité et à longue durée de vie, plutôt que les articles devant être remplacés fréquemment parce qu'ils s'abîment, ne se réparent pas, ne se rechargent pas, ne s'adaptent pas ou se démodent.
- Dans l'évaluation du prix, tenir compte du prix des consommables, des coûts des prestations accessoires, des coûts d'installation ou de service après-vente.

### **3.3 Evaluation sociale et environnementale des entreprises**

Pour toute commande supérieure à CHF 20'000.- (une commande unique ou une série de commandes sur une année), l'acheteur demandera aux fournisseurs invités à faire une offre de remplir, et retourner signé avec l'offre, le questionnaire relatif à l'engagement social et environnemental du fournisseur (voir Annexe 2).

Si les conditions de participation sont remplies, l'engagement social comptera pour 10% au maximum dans l'évaluation, l'engagement environnemental comptera pour 5% au maximum.

### **3.4 Exigences et préférences relatives aux produits**

En principe les produits disponibles sur le marché doivent être conformes aux normes légales. Toutefois, les acheteurs doivent se tenir au courant de ces normes et de leur évolution et y rester attentifs lors des acquisitions. Le *Guide des achats professionnels responsables* rappelle, pour chaque type de produits, les bases légales en vigueur.

Pour chaque produit un certain nombre d'exigences doivent être intégrées dans la spécification technique du produit commandé (voir indications dans les cases grisées ci-après).

De plus, les services préféreront des produits disposant encore d'atouts supplémentaires sur le plan environnemental ou social (voir indications dans les cases blanches ci-après).

**Papier (usage courant, photocopies, factures, enveloppes, flyers, publications, ...)**

<b>Exiger</b> du papier recyclé labellisé Ange Bleu ou FSC Recycling.
Si on ne peut pas utiliser de papier recyclé, <b>exiger</b> du papier produit à base de fibres vierges portant le label FSC 100%.
<b>Exclure</b> le papier fabriqué à partir de bois tropical ou boréal.
Pour les usages courants <b>exiger</b> un papier d'un grammage maximum de 80 g/m <sup>2</sup> .
Si le papier doit être blanc <b>exiger</b> des articles blanchis sans chlore, ni ses dérivés (produits labellisés Ange Bleu ou Nordic Ecolabel ou portant le sigle TCF, PCF, ECF).
Pour le papier coloré éviter les colorants ou pigments contenant des métaux lourds (plomb, cadmium, chorme hexavalant) en choisissant un produit labellisé Ange Bleu ou Nordic Ecolabel.

**Fournitures de bureau**

Pour tous les produits :

Éviter les articles contenant des métaux lourds (cadmium, plomb, chrome hexavalent, etc.).
Préférer les articles monocomposants ou composés d'éléments facilement séparables par l'utilisateur final et pouvant entrer dans une filière de recyclage.
Préférer les articles rechargeables par l'utilisateur.
Éviter les articles contenant des matières synthétiques.

Pour les blocs et cahiers, le matériel d'écriture en bois, le matériel de classement en papier ou carton :

<b>Exclure</b> les articles contenant du papier/carton/bois fabriqué à partir de bois tropical ou boréal.
Préférer les articles en papier/carton/bois recyclé et, en priorité, ceux répondant aux labels Ange Bleu ou FSC Recycling.
S'il n'est pas possible d'obtenir du papier/carton/bois recyclé, préférer des articles en papier/carton/bois répondant aux critères du label FSC 100% ou équivalent.

Pour le matériel d'écriture et le matériel de classement en matières synthétiques :

Éviter les articles en chlorure de polyvinyle (PVC), en polychlorure de vinylidène (PVDC) ou en acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS).
Si l'on doit utiliser du plastique, préférer les matières synthétiques intégrant plus de 80% de matériaux recyclés (label Ange Bleu 30a).

**Matériel électronique hors achats PAIR**

Lors du choix des appareils calibrer soigneusement les appareils en fonction des besoins.
<b>Exclure</b> autant que possible l'achat d'imprimantes individuelles et préférer les imprimantes ou les copieurs multifonction à usage collectif.
Pour les copieurs multifonctions et les imprimantes standard <b>exiger</b> des produits labellisés Energy Star.
<b>Exclure</b> autant que possible les appareils fonctionnant avec des piles.
Lors du choix des serveurs tenir compte du critère de la consommation d'énergie pour départager des produits comparables.

## NYON · ACHATS RESPONSABLES

### Mobilier

Lors du choix des matériaux :

Préférer dans l'ordre suivant le bois massif, les bois transformés à faible teneur en formaldéhyde, le métal, les matières synthétiques, le verre.
--

D'une manière générale, préférer autant que possible les matériaux recyclables pouvant entrer dans une filière de revalorisation facilement accessible à l'utilisateur final.
---

Pour les éléments en bois :

<b>Exiger</b> que la concentration en formaldéhyde des matériaux à base de bois ne dépasse pas 0,1 ppm avant l'usinage ou le traitement par des revêtements (labels Ange Bleu ou Nordic Ecolabel, norme E1).
--

<b>Choisir</b> des essences courantes d'Europe centrale (épicéa, chêne, hêtre, noyer, mélèze, arolle, bouleau, pin sylvestre, orme, peuplier, sapin blanc, frêne, érable, cerisier, etc.)
---

<b>Exiger</b> que le bois des zones tempérées réponde aux critères du label FSC 100% (pour au moins 70% du bois utilisé) ou équivalent.
---

<b>Exclure</b> l'utilisation de bois tropical ou boréal.
--

Préférer les éléments en bois recyclé (label FSC Recycling).
--

Pour les éléments en métal :

Éviter autant que possible les pièces de mobilier en aluminium.
---

Préférer le mobilier dont les parties métalliques peuvent être séparées facilement, sans outils spéciaux (label Nordic Ecolabel).
---

Durée de vie :

Pour améliorer la durée de vie du mobilier prendre en compte la solidité générale, le caractère indémodable, les possibilités de réparation, d'adaptation et d'extension, la simplicité de construction, la standardisation des dimensions, la facilité d'entretien.
--

Préférer les meubles accompagnés d'une clause garantissant que le fournisseur disposera de pièces de rechange pendant la période la plus longue possible (au moins 10 ou 15 ans).
---

### Produits de nettoyage

<b>Exclure</b> les produits classés toxiques (T) ou très toxiques (T+).
---

<b>Exiger</b> que les bidons avec restes de produits soient repris par le fournisseur pour être éliminés correctement.
--

<b>Exiger</b> que le produit soit vendu dans son bidon d'origine correctement étiqueté.
---

Préférer les produits conformes aux exigences de la Communauté d'intérêt écologie et marché (CIEM) ou bénéficiant du label écologique de l'Union Européenne.
--

### Vêtements

Préférer les produits respectueux de l'environnement et des conditions sociales de production portant les labels Öko-Tex Standard et World Fair Trade Organization.
---

### Produits alimentaires

Préférer les aliments locaux et de saison, par exemple portant les labels Produits du Terroir vaudois ou Genève-Région – Terre Avenir.
--

Préférer les produits respectueux de l'environnement issus de l'agriculture intégrée portant le label IP-Suisse, ou mieux, issus de l'agriculture biologique portant le label du bourgeon.
--

Privilégier des plats dont la composition est saine et équilibrée.
--

## **Véhicules**

Pour la consommation :

<b>Exiger</b> la catégorie A ou éventuellement B sur l'étiquette Energie pour les véhicules neufs.
--

<b>Exiger</b> au moins la catégorie C sur l'étiquette Energie pour les véhicules d'occasion.
--

Pour les émissions :

<b>Exiger</b> que le véhicule réponde à la norme EURO 5.
--

<b>Exiger</b> des filtres à particules et des catalyseurs DeNOx pour les moteurs diesel.
--

Préférer les véhicules répondant déjà à la norme EURO 6.
--

Préférer les voitures dont les émissions sonores sont inférieures à 71 dB(A).
---

Préférer les véhicules utilisant une filière alternative à l'essence: gaz, biocarburants seulement si l'importateur ou le producteur a prouvé que son bilan écologique global était positif, diesel avec filtres à particules.
--

Pour les pneus :

Préférer les pneus provoquant un bruit inférieur à 71 dB(A) pour les largeurs de moins de 275 mm et inférieur à 73 dB(A) pour les largeurs de plus de 275 mm.
---

Préférer des pneus labellisés Nordic Ecolabel.
--

### **3.5 Faire un pas de plus**

Le *Guide des achats professionnels responsables* propose des recommandations plus exigeantes que celles figurant ci-dessus, chaque acheteur est encouragé à consulter ces recommandations et à les prendre en considération dans la mesure du possible pour les achats le concernant.

Par ailleurs, pour l'ensemble des achats certains aspects environnementaux transversaux méritent d'être pris en considération dans l'évaluation des produits :

- Tenir compte de l'éco-bilan des produits, c'est-à-dire de tous les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie et en particulier de l'énergie grise contenue dans les produits (consommée dans les phases de production, de transport et d'élimination).
- Préférer les produits minimisant les distances de transport et/ou les produits livrés par le rail.
- Préférer les produits (machines/véhicules) dont le lieu d'entretien se trouve à proximité de Nyon.
- Préférer les produits peu emballés ou emballés avec des emballages en matériaux recyclés ou recyclables.

## 4. Organisation, suivi, communication

---

### 4.1 Organisation et suivi

Chaque service acheteur est responsable de la mise en œuvre des exigences et recommandations figurant dans la présente directive, ainsi que de remplir les objectifs fixés pour 2010-2011.

La Déléguée à l'énergie et au développement durable est chargée :

- d'accompagner et de soutenir les services concernés dans la mise en œuvre de la directive de sorte à atteindre les objectifs fixés à l'Annexe 1;
- d'établir un bilan fin 2011;
- de proposer une évolution de la directive en tenant compte des expériences acquises, de l'évolution du cadre légal et du marché des produits concernés, ainsi que des efforts supplémentaires réalisables par la Ville.

### 4.2 Communication

Les résultats des efforts entrepris en faveur d'achats responsables seront communiqués annuellement au Conseil communal dans le cadre du rapport de gestion.

L'engagement de la Ville en faveur des achats responsables fera également l'objet d'une communication régulière sur le site Internet [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch).

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 septembre 2010.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



La Secrétaire municipale:

D. Rossellat

R. Leiggener

## Annexe(s)

---

- Objectifs et indicateurs
- Questionnaire l'engagement social et environnemental du fournisseur



## Objectifs 2010-2011 et indicateurs

Champ d'action	Responsabilité	Objectifs	Indicateurs
<b>Procédures</b>	Tous les acheteurs	Pour tout achat ou groupe d'achats de plus de CHF 20'000.- assurer la traçabilité de la procédure d'achat et des critères pris en compte	Nombre de dossiers complets (offres, critères, pondération, évaluation) par rapport au nombre d'adjudications de plus de CHF 20'000.-
<b>Dimension économique</b>	SAG	Optimiser l'achat des fournitures de bureau	Nombre de stylos et crayons de différents types
	INFO	Poursuivre le passage des imprimantes individuelles aux imprimantes ou copieurs multifonctions collectifs	Nombres d'imprimantes individuelles
	BAT	Standardiser formellement le mobilier administratif, le mobilier scolaire et tout autre mobilier communal	Existence d'une description formelle du mobilier acheté par la Commune
	BAT	Etudier la gestion centralisée de l'ensemble du parc mobilier	Proposition à la Municipalité
	EDD + BAT, EV, T/E, SI	Achater en commun les vêtements standards pour les services techniques en particulier les T-shirts	Achat réalisé en commun en 2011
	BAT	Centraliser complètement les achats de produits et supprimer les stocks individuels	Quantité de produits stockée dans les bâtiments
	BAT	Réduire le coût d'achat des produits d'entretien de 10%.	Correspondance entre le budget et les comptes 2011
	SI, T/E, EV, POL, SDIS	Préparer la gestion en flotte des véhicules standards pour une mise en œuvre en 2012	Existence d'un concept en mai 2011
<b>Evaluation des entreprises</b>	Tous les acheteurs	Pour tout achat ou groupe d'achats de plus de CHF 20'000.- disposer de la réponse au questionnaire du fournisseur sélectionné	Nombre de questionnaires disponibles par rapport au nombre d'adjudications de plus de CHF 20'000.-
<b>Papier</b>	SAG, CULT, SASEJ	Augmentation de la part des flyers et publications produits en papier recyclé ou FSC 100%	Part des flyers et publication en papier recyclé
	SAG	Le papier utilisé pour les photocopies couleur est labellisé FSC 100%	Part du papier pour les copies couleurs labellisé FSC 100%
	SAG	Le papier coloré est recyclé, labellisé Ange Bleu ou FSC Recycling	Part du papier coloré recyclé labellisé Ange Bleu ou FSC Recycling
	SAG	Les enveloppes courantes sont en papier au moins labellisées FSC 100%	Part des enveloppes courantes labellisées FSC 100%

Champ d'action	Responsabilité	Objectifs	Indicateurs
Fournitures de bureau	SAG	Diminuer la part du matériel en matières synthétiques	Part du matériel de classement en matières synthétiques
		Augmenter la part du matériel en papier/carton/bois est au moins labellisé FSC 100%	Part du matériel en papier/carton/bois labellisé FSC 100%
Matériel électronique	INFO	Poursuivre la collaboration avec le PAIR et son engagement en faveur d'achats responsables	
		Améliorer la performance énergétique des serveurs	Consommation électrique des serveurs (implique de poser un compteur individuel)
		Poursuivre, jusqu'à leur disparition, le remplacement des périphériques à pile par des périphériques câblés.	Quantité de piles achetées par an
Produits de nettoyage	BAT	Augmenter la part des produits répondant aux exigences de la CIEM	Part des produits répondant aux exigences de la CIEM
		Renforcer la formation des collaborateurs à l'usage des produits de nettoyage	Nombre de formations suivies par les concierges
Vêtements	EDD + SI, T/E, EV, BAT	Augmenter la part des T-shirts portant le label Öko-Tex Standard et/ou World Fair Trade	Part des T-shirts labellisés
Véhicules	SI, T/E, EV, POL, SDIS	Augmenter la part des véhicules bénéficiant d'un étiquetteEnergie A ou B	Part de véhicules A et B dans les véhicules achetés
		Augmenter la part des véhicules répondant à la norme Euro 5	Part de véhicules Euro 5 dans les véhicules achetés
		Augmenter la part des véhicules au GNC	Part de véhicules GNC dans les véhicules

## ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

### QUESTIONNAIRE ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Engagée dans une démarche en faveur d'un développement durable la Municipalité de Nyon tient compte dans l'évaluation des offres de l'engagement social et environnemental de ses fournisseurs. Ces critères viennent compléter ceux du prix et de la qualité des produits, qui restent prioritaires.

Elle vous demande donc de bien vouloir remplir, signer et retourner ce questionnaire avec votre offre.

#### I. Nom ou raison sociale

Nombre d'emplois (équivalents plein temps) : .....

#### 2. Conditions de participation

Votre entreprise s'engage à :

- être inscrite au Registre du commerce si cette inscription est requise par la loi;
- respecter les usages professionnels et les conditions de base relatives à la protection des travailleurs, en particulier les conventions collectives si elles existent;
- payer les assurances sociales obligatoires;
- payer les impôts à la source retenus sur les salaires du personnel concerné;
- respecter les dispositions légales relatives à l'égalité entre hommes et femmes, notamment en matière d'égalité salariale.

#### 3. Pour mieux connaître votre entreprise

Merci de répondre aux questions ci-dessous qui permettront de mieux connaître votre entreprise. Son engagement social et environnemental comptera pour 15% au maximum dans l'évaluation de l'offre.

<input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise a-t-elle obtenu une certification qualité officielle dans le domaine social (type Eco-Entreprise ou équivalent) ?  Si oui de quel type ? .....
<input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise prend-elle des mesures pour la santé et la sécurité au travail ?
<input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise forme-t-elle des apprentis ?  Si oui, combien en a-t-elle formés au cours des cinq dernières années ? .....
<input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise encourage-t-elle la formation continue (financement, accord de congés payés)

<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise accueille-t-elle des personnes souffrant d'un handicap ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise accueille-t-elle des personnes en réinsertion ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise soutient-elle financièrement des associations locales ou régionales ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise a-t-elle obtenu une certification qualité officielle dans le domaine environnemental (type ISO 14'001, Eco-Entreprise, EMAS ou équivalent) ?  Si oui, de quel type ? .....
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise a-t-elle pris des mesures pour un usage rationnel de l'énergie (assainissement du-des bâtiment-s, optimisation des processus de production/travail, sensibilisation des collaborateurs, utilisation d'électricité verte, production d'énergie renouvelable) ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise applique-t-elle une politique d'achat préservant l'environnement (critères de choix des matériaux et des produits, critères de choix des fournisseurs) ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre entreprise prend-elle des mesures pour limiter les risques d'atteinte à l'environnement (gestion des déchets, pollution, nuisances sonores, gestion de l'eau, mobilité au sein de l'entreprise, etc.) ?

**Souhaitez-vous apporter d'autres informations sur l'engagement social et environnemental de votre entreprise ?**

Le soussigné confirme l'engagement de son entreprise et l'exactitude des indications ci-dessus,

Lieu et date : .....

Le représentant de l'entreprise : .....